



Chères amies chasseresses, chers amis chasseurs

Nous vous avons informés de l'organisation d'une AG par correspondance pour cette année 2021 du fait des mesures sanitaires qui nous sont imposées à tous. La procédure, certes fastidieuse et peu conviviale, aura cependant permis la tenue des votes, indispensables au fonctionnement de votre Fédération.

Je tiens à chaleureusement remercier tous les Chasseurs pour leur très forte mobilisation avec un taux de participation de 76.78% et un total de 5921 voix valides exprimées sur les 7712 voix.

Je tiens à rappeler que toute la procédure a été strictement encadrée par un huissier de justice : Maître Clémence BROCH, huissier de justice à Mende

Il est important de rappeler que les adhérents convoqués à l'assemblée générale étaient tous les membres de la Fédération départementale des chasseurs, ayant versé leur cotisation à savoir :

1°) Les titulaires du permis de chasser ayant validé celui-ci pour le département (autrement dit les chasseurs individuels) ont 1 voix.

2°) Un titulaire du permis de chasser, adhérent de la fédération, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse, ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département, peut détenir 10 pouvoirs en plus de sa voix, soit au maximum 11 voix.

3°) Les personnes physiques ou morales titulaires d'un droit de chasse dans le département (les présidents des sociétés communales ou privées, les propriétaires demandant un plan de chasse affiliés à la Fédération) disposent d'une voix par 50 ha ou tranche de 50 ha jusqu'à un maximum de 2 500 ha (soit un maximum de 50 voix), d'une voix au titre de leur territoire et des voix des chasseurs qui leur ont donné pouvoir.

Le représentant légal d'un territoire ne pouvait pas posséder plus de 59 voix. Au-delà de ces 59 voix, **d'autres délégués devaient être nommés.**

Les adhérents de la Fédération (catégorie 2 et 3) qui disposent de pouvoirs (timbres votes) devaient adresser directement leurs votes, la liste nominative des pouvoirs et les timbres votes ainsi que la superficie pour les adhérents territoriaux.

Dans tous les cas, les votes devaient parvenir à la **SARL Clémence BROCH, Huissier de Justice** au plus tard le **23 avril 2021**, date de la poste faisant foi.

Toutes les résolutions présentées aux votes ont été adoptées à la majorité : Les chasseurs ont ainsi pu s'exprimer.

Voici les résultats du dépouillement des votes qui s'est tenu en présence d'un huissier de justice :

1. Approbation du P.V de l'AG du 13 avril 2019 à 95.46% (5652 voix pour et 269 abstentions)
2. Approbation du compte rendu financier et du rapport du commissaire aux comptes pour 2019/2020 à 96.94% (55740 voix pour et 181 abstentions)
3. Approbation du compte rendu financier et du rapport du commissaire aux comptes pour 2020/2021 à 93.96% (5552 voix pour, 129 voix contre et 269 abstentions)

4. Approbation du budget 2021/2022 à 93.71% (5538 voix pour, 140 voix contre et 232 abstentions)
5. Approbation de la baisse de 15€ du prix du timbre fédéral (baisse de plus de 17%) à 98.33% (5828 voix pour, 78 voix contre et 21 abstentions)
6. Approbation des propositions des dates d'ouvertures et fermetures de la chasse pour la saison 2021/2022 à 89.82% (5284 voix pour, 504 voix contre et 95 abstentions)
7. Approbation d'une demande de plus de 50 chasseurs demandant la prolongation de la chasse à tir du lièvre jusqu'au 25 décembre, à 56.66%. (3319 voix pour, 2278 voix contre et 272 abstentions).

Ces deux dernières propositions seront soumises à la prochaine CDCFS qui se tiendra fin mai 2021 et ne peuvent être considérées comme acquises à ce stade.

Ces pourcentages peuvent être amenés à sensiblement évoluer si des courriers arrivaient après la rédaction de ce communiqué de presse, auprès de l'huissier, cachet de la poste faisant foi.

Je tiens à vous renouveler mes remerciements à tous et espère vous retrouver tous lors de la prochaine AG qui se tiendra, je le souhaite vivement, en présentiel afin de partager à nouveau un beau moment de convivialité.

D'ici là prenez tous soin de vous et de vos proches.

En Saint Hubert,

André THEROND

Président de la Fédération Départementale des chasseurs de la Lozère